

Demande de dérogation ponctuelle au contrôle IBR à l'introduction de bovins qualifiés « Indemne IBR »

Document à retourner au GDS par l'élevage destinataire **AVEC LES ASDA DATEES ET SIGNEES** de préférence sous les 7 jours suivant l'introduction pour instruction de la demande de dérogation. Les mouvements des bovins doivent être correctement notifiés à l'organisme d'identification.

MOTIF DE L'INTRODUCTION :

(Cocher la case correspondante)

☐ Achat

☒ Prêt

☐ Pension sans mélange de bovins

☐ Pension avec mélange de bovins

Coordonnées de l'élevage d'origine

Coordonnées de l'élevage destinataire

N° cheptel :

Dénomination :

N° cheptel :

Dénomination :

Nous soussignés déclarons avoir ce jour respectivement vendu et acheté (ou sorti et entré) les bovins de la liste ci-dessous :

Nombre de bovins / ____ / (en cas de nécessité, remplir la liste au dos)

Code Pays + N° National	Code Pays + N° National	Code Pays + N° National
...../.....	/.....	/.....
...../.....	/.....	/.....
...../.....	/.....	/.....
...../.....	/.....	/.....

Nous, éleveurs, soussignons respectivement que le transport entre les deux élevages s'est effectué ce jour sans rupture de charge par M. : ☐ élev. origine ☐ élev. destinataire ☐ transporteur

Date et heure de chargement :/...../..... àh.....

Date et heure de déchargement :/...../..... àh.....

Nous attestons que ce véhicule a été préalablement lavé et désinfecté et qu'il n'y a pas eu de contact avec d'autres bovins pendant le transport.

Cadre transporteur (à remplir le cas échéant)

Je soussigné

atteste avoir réalisé au moyen du véhicule immatriculé

..... un transport direct sans rupture de charge.

Cachet et signature du transporteur

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur introducteur de ces bovins, je soussigné, élevage destinataire :

- demande à déroger au contrôle à l'introduction IBR de ces bovins et accepte par avance les éventuels contrôles du GDS dans mon élevage ou sur les animaux introduits.
- reconnais être informé que cette demande de dérogation me prive de tout recours à une action en réhabilitation, si un contrôle de ces bovins s'avérait nécessaire au-delà d'un délai de 10 jours suivant leur arrivée dans mon élevage.

Fait à

Le/...../.....

Pour l'élevage d'origine

Signature et cachet de l'éleveur

Pour l'élevage destinataire

Signature et cachet de l'éleveur

Mise en garde et recommandations :

➔ En demandant la dérogation au contrôle à l'introduction, les éleveurs d'origine et de destination ainsi que le transporteur prennent leurs responsabilités quant aux risques sanitaires encourus, notamment en cas de contamination en IBR décelée a posteriori.

➔ Il est fortement recommandé de ne pas négliger le dépistage à l'introduction des autres maladies, comme la BVD, la néosporose, la paratuberculose, la besnoitiose...

➔ Dans tous les cas, il est indispensable de respecter la période de quarantaine stricte. Cette mesure est la seule précaution sanitaire viable permettant de limiter le risque de contamination. L'animal va s'adapter à son nouvel environnement et l'éleveur pourra l'observer soigneusement !

Protégez les nouveaux arrivants et votre troupeau en respectant les règles de quarantaine.

Évitez les pertes économiques, n'oubliez pas que d'autres maladies peuvent être contrôlées :

- **BVD** (prélèvement cartilage) sur les animaux de moins de 24 mois (prise en charge GDS pour les adhérents),

pour éviter l'introduction d'animaux « IPI »

- **Paratuberculose** sur les plus de 18 mois.

N'oubliez pas d'utiliser le Billet de Garantie Conventionnelle afin de vous permettre l'action en réhabilitation en cas de résultat non négatif concernant des maladies non réglementées.

Rappel sur les règles à l'introduction en matière d'IBR définies par l'AM du 31/05/2016 :

Statut IBR du cheptel d'origine	15 jours MAXIMUM avant le départ		0 à 15 jours après l'arrivée	16 à 30 jours après l'arrivée
Indemne	 non obligatoire mais possible	Direct et maîtrisé Attestation à l'appui	Dérogation possible sur présentation d'une attestation	
Indemne				 OBLIGATOIRE
En cours de qualification IBR, En assainissement sans positif, En cours de gestion, Suspendu	 OBLIGATOIRE résultat négatif	Non direct / mélange d'animaux de statuts IBR négatifs		 OBLIGATOIRE
En cours de qualification IBR, En assainissement sans positif, En cours de gestion, Suspendu	 MAIS étiquette BOVIN NON DEPISTE IBR OBLIGATOIRE SUR L'ASDA	Interdiction de mélange avec des bovins de statut négatif sauf destination abattoir, engraissement en bâtiment dédié		Engraissement / rassemblements en bâtiment dédié Abattoir

Code Pays + N° National	Code Pays + N° National	Code Pays + N° National
...../.....	/.....	/.....
...../.....	/.....	/.....
...../.....	/.....	/.....
...../.....	/.....	/.....
...../.....	/.....	/.....
...../.....	/.....	/.....
...../.....	/.....	/.....
...../.....	/.....	/.....
...../.....	/.....	/.....
...../.....	/.....	/.....